

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à la question Alexandre Rydlo intitulée

"Quand la Rue de la Mouline devant le bâtiment Géopolis de l'UNIL sera-t-elle enfin déplacée et les aménagements extérieurs de ce bâtiment terminés et sécurisés ?"

1 RAPPEL DU TEXTE DE LA SIMPLE QUESTION

Le 03.10.2013, notre Canton inaugurait le nouveau bâtiment Geopolis de l'UNIL situé dans le quartier de la Mouline, sur le territoire de la commune de Chavannes-près-Renens.

Cette inauguration clôturait environ deux ans de travaux ponctués de quelques malheureuses tracasseries techniques et financières. A leur début, les travaux ont ainsi vécu la destruction imprévue, mais nécessaire, de la structure porteuse de l'usine Leu puis, à leur fin, la faillite malheureuse de l'entreprise générale Baumag Generalbau AG chargée de la construction du bâtiment. De manière plus générale, on peut toutefois noter que cette inauguration marquait l'aboutissement d'années de réflexions sur le développement des infrastructures universitaires sur le campus de Dorigny.

Ce faisant, notre Canton remettait donc officiellement un nouveau, beau et nécessaire bâtiment aux professeurs, chercheurs, étudiants et collaborateurs techniques du campus de l'UNIL, lesquels s'étaient gentiment déjà appropriés les lieux dans le courant de l'été 2013 et encore plus après le début de l'année académique 2013-2014 le mardi 17.09.2013. Notre Canton se dotait aussi là d'un bel outil pour entrevoir le développement de l'UNIL avec sérénité.

Aujourd'hui, après deux années académiques, le bâtiment est pleinement utilisé par la communauté universitaire, et est bien accepté par la population chavannoise avoisinante.

Toutefois, l'aménagement des espaces extérieurs du bâtiment est toujours inachevé dès lors que le déplacement de la Rue de la Mouline qui passe juste devant le bâtiment n'a toujours pas eu lieu. Les arrêts de bus et l'aménagement des espaces verts à la hauteur du bâtiment sont d'ailleurs toujours provisoires.

Le tracé de la route actuelle longe ainsi de très près le bâtiment et empêche de créer l'espace dégagé nécessaire et prévu, tant devant les entrées principales que devant le restaurant du bâtiment. Cette promiscuité entre le bâtiment et la route pose depuis la mise en service du bâtiment des problèmes de sécurité, lesquels ne vont pas en s'améliorant avec le temps, la routine commençant à s'installer aux abords de ce bâtiment.

On peut en particulier mentionner des problèmes de sécurité :

- le matin, lorsque des centaines de personnes affluent vers ce bâtiment en provenance soit de l'arrêt UNIL-Mouline du métro m1, soit de l'arrêt Mouline du bus 31 (encore et toujours provisoire) de l'autre côté de la route (les personnes doivent traverser la route) ;*
- le midi, en particulier lors des beaux jours, lorsque les personnes viennent manger à la terrasse*

du bâtiment ou s'allonger sur les espaces verts aux alentours du bâtiment ; les personnes s'approprient souvent la rue sans faire attention ;

- le soir, lorsque les personnes sortent de ce bâtiment, et se rendent à l'arrêt du métro m1 ;*
- la nuit, lorsque les personnes qui fréquentent le bar "le Zélig" situé dans le bâtiment Geopolis se dispersent aux alentours du bâtiment ou déambulent sur la route, cela souvent dans des conditions d'inaptitude ponctuelle légère ou marquée.*

Or le déplacement de la Rue de la Mouline était prévu dans le crédit figurant à l'art. 6 du premier décret de l'EMPD 176 (avril 2009) accordant un crédit d'investissement de 112'300'000 CHF destiné à financer la construction du bâtiment Mouline à l'usage des Facultés des sciences humaines et environnementales (Sciences sociales et politiques & Géosciences et environnement) de l'Université de Lausanne.

Un montant de 11'400'000 CHF était ainsi prévu pour financer les aménagements extérieurs et l'adaptation du réseau routier liés à ce nouveau bâtiment, dont le déplacement de la Rue de la Mouline.

Aussi je pose la question simple suivante au Conseil d'Etat.

"Quand la Rue de la Mouline devant le bâtiment Geopolis de l'UNIL à Chavannes-près-Renens sera-t-elle enfin déplacée et les aménagements extérieurs de ce bâtiment terminés et sécurisés ?"

Merci de renseigner la population chavannoise et la population de l'UNIL !

2 RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Considérations générales

Par décret du 23 juin 2009 (EMPD 176), le Grand Conseil a accordé un crédit de CHF 112'300'000.- destiné à financer la construction du bâtiment Mouline, à l'usage des Facultés des sciences humaines et environnementales (Sciences sociales et politiques & Géosciences et environnement, bâtiment nommé "le Géopolis" par la suite). Ce crédit comprenait le financement des travaux d'aménagement extérieurs évalués à CHF 11'400'000.-, permettant notamment la réalisation d'une place triangulaire "réunissant le nouveau bâtiment, les Archives cantonales et le nouveau bâtiment de l'IDHEAP", et d'un passage sous la route de la Sorge reliant "la nouvelle place à la zone du parc de Dorigny, à travers la rue de la Mouline".

Durant l'exécution des travaux, il s'est avéré que les aménagements extérieurs prévus dans l'EMPD devaient être complétés avec la déviation de la rue de la Mouline. En effet, suite à des imprévus de nature structurelle et architecturale, le projet de bâtiment, ainsi que son emprise au sol, ont été modifiés, ce qui a généré un conflit avec l'assiette actuelle de la rue de la Mouline au sens de la Loi sur les Routes (LRou, RSV 725.01).

Sur la base des résultats de l'étude menée par le Comité directeur du Bureau de construction de l'Université de Lausanne-Dorigny (ci-après : BUD) pour la déviation de la rue de la Mouline, ainsi que de l'estimation des coûts qui en découlait, la Délégation du Conseil d'Etat aux constructions universitaires a décidé, lors de sa séance du 12 octobre 2011, de reporter ce projet. Cette décision a été fondée principalement sur la volonté du Conseil d'Etat de respecter l'enveloppe financière initiale de CHF 11'400'000.-, mais également sur la nécessité de tenir compte des développements qui devaient encore se faire sur le Quartier de La Mouline.

Au moment de la délivrance du permis d'utiliser le bâtiment Géopolis, la commune de Chavannes-près-Renens a conditionné l'octroi de celui-ci à la déviation de l'assise de la rue de la Mouline, afin de rétablir une situation conforme à la LRou. Pour répondre à cette exigence, le BUD a procédé à la finalisation de l'étude de la circulation sur la rue de la Mouline, qui a permis la mise en soumission des travaux de génie civil, ainsi que l'élaboration d'un devis général des travaux. Les

résultats de cette étude ont été présentés le 6 novembre 2013 à la délégation du Conseil d'Etat aux affaires hospitalo-universitaires, qui a pris note des besoins formulés par la commune de Chavannes.

Dans le cadre de la reprise de la maîtrise d'ouvrage par le Comité de pilotage des constructions universitaires (ci-après : le COPIL), conformément à la nouvelle gestion des constructions universitaires [1], le projet a été confié à la Commission de projet mise en place pour le bâtiment des services de l'UNIL – nouvelle annexe à la Ferme de la Mouline, bâtiment qui sera implanté dans le même quartier et qui est concerné par la déviation de la rue de la Mouline. La réalisation des deux projets devant se faire en parallèle, le COPIL a pris la décision d'élargir le périmètre des aménagements extérieurs du projet du bâtiment des services de l'UNIL et d'établir une coordination entre les deux projets afin de traiter de manière globale les questions des accès, de la mobilité douce et motorisée et des espaces verts.

Ainsi, le projet de déviation de la rue de la Mouline élaboré par le Comité Directeur du BUD a été repris et complété par la Commission de projet, en tenant compte des besoins supplémentaires non traités dans la première version de l'étude, comme le trafic piéton sur la chaussée et le mur de soutènement de la terrasse à l'angle sud-ouest du bâtiment Géopolis. Le devis général a été adapté en conséquence. Le coût des travaux de la déviation de la rue de la Mouline sera pris à charge de l'Etat dans son entier.

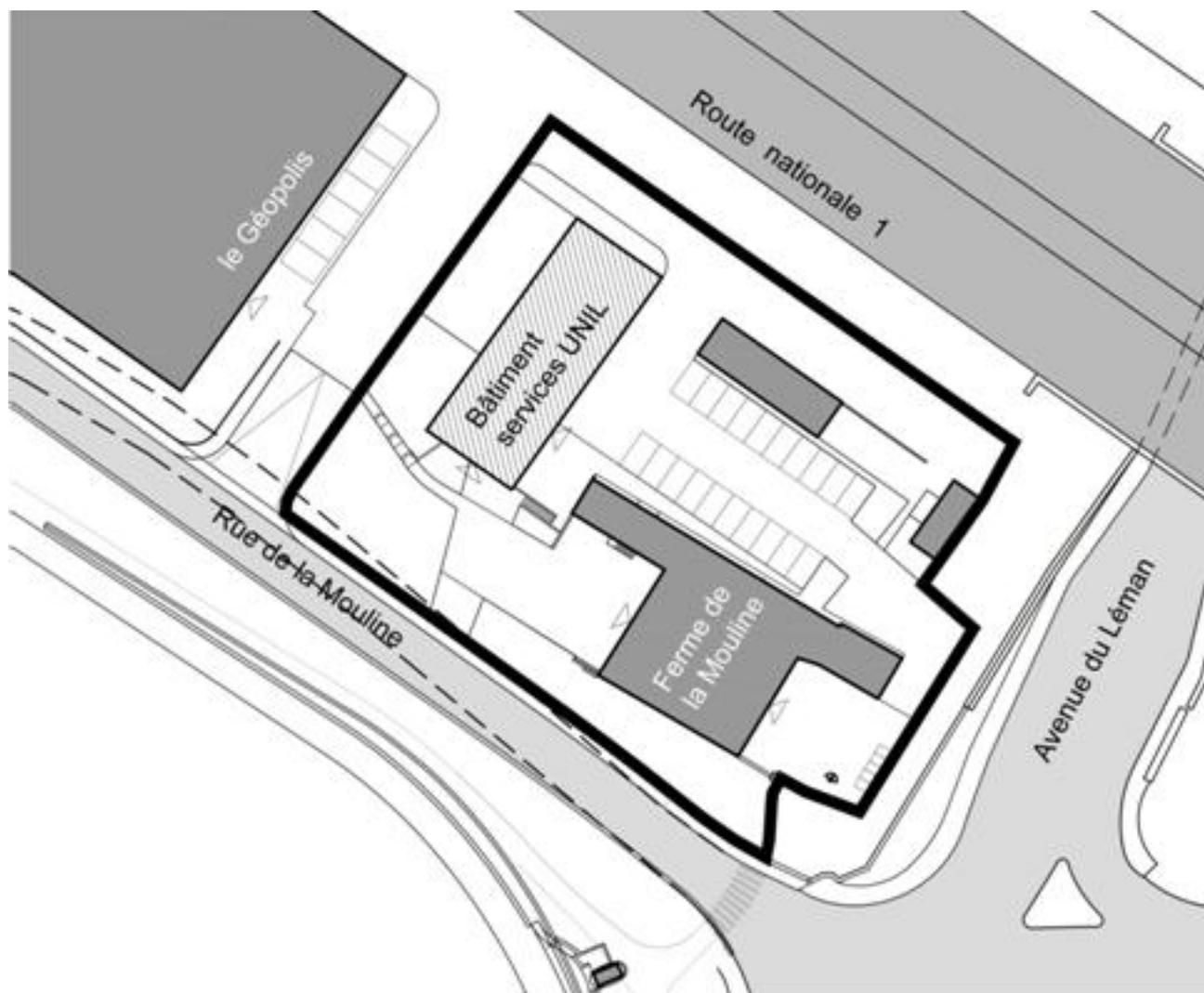
Réponse à la question "Quand la Rue de la Mouline devant le bâtiment Géopolis de l'UNIL sera-t-elle enfin déplacée et les aménagements extérieurs de ce bâtiment terminés et sécurisés ?"

Les travaux conduits par la Commission de projet ont permis l'élaboration de l'exposé des motifs et projets de décrets (EMPD) accordant au Conseil d'Etat :

- un crédit d'ouvrage de CHF 3'757'000.- pour la construction du "bâtiment des services de l'UNIL – nouvelle annexe à la Ferme de la Mouline" sur le site de l'Université de Lausanne à Dorigny ;
- un crédit d'ouvrage de CHF 1'260'000.- pour la déviation de la rue de la Mouline sur le site de l'Université de Lausanne à Dorigny.

Le projet de déviation de la rue de la Mouline pour lequel le crédit de CHF 1'260'000.- est demandé au Grand Conseil prévoit de déplacer l'assiette de la rue de manière à respecter la LRou, en éloignant son axe de l'angle sud-ouest du Géopolis (voir image). Il permettra en même temps de créer un mur de soutènement qui règle la différence de niveau entre la rue et l'angle du bâtiment, mis en sécurité grâce à l'installation d'une barrière. Un trottoir sera construit le long de la rue de la Mouline du côté est et de l'avenue du Léman jusqu'à l'entrée principale du Géopolis, ce qui résoudra le problème actuel de mélange des flux entre piétons et voitures.

[1] "Rapport au Conseil d'Etat sur la réorganisation de la gestion des constructions et de l'entretien des bâtiments universitaires" du 13 mars 2013.



Deux arrêts de bus (ligne 31, arrêt Mouline) seront installés à proximité de l'entrée principale du Géopolis, en remplacement des arrêts provisoires actuels, et seront protégés par des abris de type standard TL. Les abords de la rue seront traités selon le concept d'aménagements extérieurs développé dans le cadre du projet du bâtiment des services de l'UNIL en continuité avec les aménagements actuels du Géopolis (concernant par exemple, les alignements d'arbres).

L'EMPD portant sur deux crédits d'ouvrage permettant de financer la construction du "bâtiment des services de l'UNIL – nouvelle annexe à la Ferme de la Mouline" et la "déviation de la rue de la Mouline" a été adopté par le Conseil d'Etat dans sa séance du 23 septembre 2015.

Les prochaines échéances pour ces deux projets, selon la planification actuelle, sont les suivantes :

1. L'EMPD sera soumis au Grand Conseil
2. En cas d'adoption du décret par le Grand Conseil, les travaux d'exécution, qui se feront en parallèle pour les deux projets, pourraient débuter en février-mars 2016 ;
3. La mise en service du bâtiment des services et de la déviation de la rue de la Mouline, ainsi que des aménagements extérieurs du bâtiment Géopolis est prévue pour mars-avril 2017.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 23 septembre 2015.

Le président :

P.-Y. Maillard

Le chancelier :

V. Grandjean